

Vers quelle
instance
me tourner ?

Mes
droits ?

Comment
faire cette
démarche ?

Le **P**oint Entretien individuel et confidentiel pour **S'INFORMER** **d'accès au droit**

Comment
compléter ce
dossier ?

Je ne
comprends pas
ce document ...

Le dernier vendredi de
chaque mois
14h00 - 17h00
sur rendez-vous
auprès du Bureau des entrées
GRATUIT

Où ?

Dans l'enceinte du CPO.
Site d'Alençon
Contact : 02.33.80.71.09

Pour qui ?

Tous les patients et leur famille

*Vous pouvez consulter gratuitement un avocat
lors de ces permanences afin de vous aider et/ou
vous informer sur les démarches juridiques.*

Pour plus d'informations, adressez-vous aux professionnels soignants.